Envoyé en préfecture le 28/12/2022
Reçu en préfecture le 28/12/2022
Affiché le
ID : 035-213502560-20221228-DEL2022_102-DE

COMMUNE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER
Tél. 02 99 88 32 34

CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 décembre 2022

Date de la convocation : 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Briac-sur-Mer étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent DENBY WILKES, Maire.

Présents : ***M. Vincent DENBY WILKES, Maire, Mme Jacqueline GUGUEN, Mme Danièle POURBAIX, M Vincent CAMPION, Mme Isabelle LE FERREC, M. Bruno VOYER, M. Denis LEMONNIER, Mr Alain RAUX, Mr François-Régis SIRJACQ, Mme Sandrine LEGRIX-HEMEURY, Mr Clément SCHIMPFF, M Yves DERENNE, M. Bernard JAMET, Mme Françoise SAULAIS, Mme Julie MATHIEU, M. Steven RAOULT, Mme Yolaine ROUAULT de la VIGNE***

Absents excusés : 2

Mme Karine SAVARY a donné procuration à Mr Vincent DENBY WILKES
Mr Christian SAVARY a donné procuration à Mr Denis LEMONNIER

Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline GUGUEN a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
L'ordre du jour est ensuite abordé.
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2022-102 FINANCES LOCALES – BUDGET DU PORT – TARIFS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L. 2331-1 à L. 2331-4 et L. 2333-30

Vu l'avis du conseil portuaire du 21 octobre 2022
Vu l'avis de la commission finances du 4 novembre 2022

Le conseil portuaire a émis un avis favorable sur la proposition des tarifs pour l'année 2023, avec une augmentation d'environ 6% comme suit :
Un tarif pour les escaliers sur le domaine portuaire serait introduit, comme l'Etat le fait pour ceux sur le domaine public maritime.

Tarifs en euros TTC

Envoyé en préfecture le 28/12/2022
Reçu en préfecture le 28/12/2022
Affiché le
ID : 035-213502560-20221228-DEL2022_102-DE

Catégorie	Longueur hors tout	Année	Mois	Semaine	Jour
1	inf à 5 m	162	65	19	5.5
2	5 à 5,99 m	216	87	25	6.5
3	6 à 6,99 m	270	108	32	7.5
4	7 à 7,99 m	324	129	38	9.5
5	8 m à 8,99 m	432	173	50	11.5
6	plus de 9 m	703	281	80	19
Zone Salinette	YCSB	- 25			
Zone Perron					
Mairie	1 avril au 30 septembre	551			
YCSB		357			
Mouillage entrée de port visiteur, toutes catégorie			Limitation à 7 nuits		10
Stationnement rack annexe			Forfait année		58
Aire technique de carénage			Forfait jour		50
Interventions, travaux et manutentions dans l'enceinte du domaine portuaire					
Jours et Heures ouvrés		Forfait 1 h	75	30 min sup	33
Hors Jours et Heures ouvrés			98		43
Toute demi-heure commencée est due					
Remorquage				Forfait	16
Escalier privé accès domaine portuaire					159

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 1 abstention d'adopter les tarifs proposés.

Saint-Briac, le 26 décembre 2022,
Le Maire,
Vincent DENBY WILKES

MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER (ILLE ET VILAINE)